

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 06 mars 2023**  
**A 20h**

Date de la convocation : le 28 février 2023

Date d'affichage : le 28 février 2023

**Etaient présents :**

M. X. MADELAINE Le Maire, M. Serge DESNOS, Mme Isabelle LIEGARD, M. Régis FOLTÈTE, Mme Hélène BANDZWOLEK, Mme Sylvie FAYOL, Mme Pauline MADELAINE, Mme Anne-Sophie MONTELMARD, Mme Bernadette FABRE, M. FRAHIER Christophe, M. VERHAEGHE Mathieu, Mme BUSNEL Catherine

**Absents excusés:** Mme Célia VERHAEGHE, M. Guillaume FONTAINE, M. Romain SLIMANI

**Pouvoirs :** Mme Célia VERHAEGHE a donné pouvoir à M. Mathieu VERHAEGHE  
M. Guillaume FONTAINE a donné pouvoir à M. Xavier MADELAINE

Présents : 12

Absents excusés : 3

Pouvoirs : 2

Votants : 14

M. FRAHIER Christophe a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (article L 2121-15 du CGCT)

**Ordre du jour-Informations de Monsieur le maire**

-Ajout d'un point à l'ordre du jour : Monsieur le maire propose aux membres du conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour. Celui-ci concerne le festival de cirque 2023 : il est nécessaire de faire une délibération complémentaire à celle prise le 06/02/2023 ( délibération n°2023/007) qui permette de proposer un tarif supplémentaire de mécénat à hauteur de 500 euros.

A l'unanimité les membres du conseil approuvent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

-Schéma Directeur des Mobilités douces : Monsieur Serge Desnos présente aux membres du conseil le diagnostic réalisé par le cabinet d'étude TECAM concernant le Schéma Directeur des Mobilités douces. Une première rencontre a eu lieu en début d'année pour fournir tous les éléments. Ce type de demande est analysé à travers l'élément maximisant des pistes cyclables. L'ensemble des interconnexions avec les autres collectivités est retracé. Le cabinet d'études a identifié les différentes parties et routes qui traversent le territoire ainsi que les différents points de vue à mettre en valeur. Ce diagnostic prend en compte les projets d'urbanisation de la collectivité et les différents aménagements. Un certain nombre d'enjeux a été retenu et deux scénarios vont être étudiés, d'une part le Chemin des Planeurs et d'autre part le long de la rue Morice. La prochaine étape a lieu le lundi 27/03/23 où une réunion de présentation plus précise est prévue. Les choix des priorités se feront en commission.

-Prêt des installations sportives au Club de football de Bavent : Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande effectuée par le club de football de Bavent pour utiliser les locaux d'Amfreville et Ranville suite à des travaux qui vont être réalisés sur leurs infrastructures.

La mairie de Bavent va refaire dans son intégralité le terrain de football dont les travaux sont prévus en 2023-2024. Afin de maintenir l'activité pour la saison prochaine, une demande d'utilisation partielle des infrastructures de Amfreville et Ranville a été formulée par la Mairie de Bavent.

Une rencontre s'est déroulée lundi 27/02/23 avec le Président du FCBO, le manager général, les Maires de Amfreville, Ranville et son adjoint afin de préparer la rencontre prévue le 28 février avec la mairie de Bavent et le Président du FC Bavent.

L'approche de la situation est la suivante :

- 7 équipes de foot à Bavent : 2 équipes séniors et 5 équipes jeunes
- Les Dirigeants du FCBO proposent de mettre à disposition le terrain annexe d'Amfreville qui possède l'éclairage pour les matchs Séniors et de partager les terrains de Ranville et Amfreville pour les jeunes.
- Une clé de réparation devra être trouvée pour la prise en charge des frais de fonctionnement
- Proposition que la commune de Bavent paie le « courant » et tonde la pelouse
- Matches pour les séniors et vétérans sur le terrain d'entraînement d'Amfreville
- Voir éventuellement pour l'entretien des terrains soit par des agents de Bavent ou bien une entreprise spécialisée.

Une autre réunion est prévue pour aborder cette clef de répartition.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler vis-à-vis du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 février 2023.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal du conseil municipal est adopté à l'unanimité des présents-11 voix POUR.

### 2023/010-Ressources humaines- création de poste-Bibliothèque

Rapporteur : Mme Isabelle LIEGARD

Avant de laisser la parole à Mme LIEGARD Isabelle concernant les besoins en création de postes, Monsieur le maire rappelle que le service administratif fonctionne actuellement avec 45% de ses effectifs. En cela, Monsieur le maire propose de ne plus effectuer de conseil municipal chaque mois et de programmer le prochain en mai ou en juin. Il demande à chacun des élus de réfléchir dans chaque commission aux sujets qui doivent être traités en priorité et à ceux que l'on peut décaler dans le temps.

Madame Isabelle LIEGARD expose aux membres du conseil municipal le besoin en recrutement à venir sur la collectivité concernant la bibliothèque : Madame LIEGARD rappelle qu'un poste en contrat à durée déterminée va arriver à terme le 02 mai prochain. Il est donc nécessaire de procéder à la création d'un nouveau poste d'adjoint territorial du patrimoine contractuel à temps non complet 17,5/35<sup>ème</sup> du 15/04/2023 au 14/04/2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par 14 voix POUR décident de créer :

- un poste d'adjoint territorial du patrimoine contractuel à temps non complet 17,5/35<sup>ème</sup> du 15/04/2023 au 14/04/2024.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

### **2023/011-Ressources humaines- création de poste-Service scolaire et périscolaire**

Rapporteur : Mme Isabelle LIEGARD

Madame Isabelle LIEGARD expose aux membres du conseil municipal le besoin en recrutement à venir sur la collectivité concernant le service scolaire et périscolaire : Un contrat arrive à son terme fin avril au service scolaire. Pour la bonne marche du service il est nécessaire de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet 27/35<sup>ème</sup> du 01/05/2023 au 30/04/2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par 14 voix POUR décident de créer :

- un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet 27/35<sup>ème</sup> du 01/05/2023 au 30/04/2024.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

### **2023/012-Ressources humaines- créations de postes-Administration gestion du Cimetière**

Rapporteur : Mme Isabelle LIEGARD

Madame Isabelle LIEGARD expose aux membres du conseil municipal le besoin en recrutement à venir sur la collectivité concernant le service administratif : la collectivité est dotée d'un logiciel propre à la gestion du cimetière. Madame LIEGARD propose afin de mener à bien la dématérialisation de la gestion du cimetière de créer un poste d'adjoint administratif contractuel pour accroissement d'activité à temps non complet 10/35<sup>ème</sup> du 03/04/2023 au 02/05/2023 qui pourra être renouvelable afin de finaliser cette mission.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par 14 voix POUR décident de créer :

- un poste d'adjoint administratif contractuel pour accroissement d'activité à temps non complet 10/35<sup>ème</sup> du 03/04/2023 au 02/05/2023 renouvelable.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

### **2023/013-Ressources humaines- création de poste-Service technique**

Rapporteur : Mme Isabelle LIEGARD

Madame Isabelle LIEGARD expose aux membres du conseil municipal le besoin en recrutement à venir sur la collectivité concernant le service technique : Afin de pourvoir à l'ensemble des missions du service technique pendant la période estivale, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet 35/35<sup>ème</sup> pour la période du 03/04/2023 au 30/09/2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par 14 voix POUR décident de créer :

- d'adjoint technique contractuel à temps complet 35/35<sup>ème</sup> pour la période du 03/04/2023 au 30/09/2023.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

### 2023/014-Convention avec le Centre de gestion du Calvados

Rapporteur : Mme Isabelle LIEGARD

Madame Isabelle LIEGARD rappelle aux membres du conseil municipal qu'au regard de l'absence de l'agent territorial en charge de l'élaboration des paies et de la gestion des ressources humaines, il est nécessaire de faire appel à un organisme extérieur.

Madame Isabelle LIEGARD expose aux membres du conseil que le Centre de Gestion du Calvados propose un service de réalisation des payes et indemnités des élus : « Prestation Paies à façon ». Cette prestation est matérialisée sous la forme d'une convention à signer avec le Centre de Gestion.

La convention précise les éléments de prestation réalisés :

- la saisie pour création et mise à jour des différents fichiers
- l'élaboration des bulletins de paie des agents et indemnités des élus
- la collecte des taux d'imposition du prélèvement à la source
- la réalisation des états de charge
- la mise à disposition du fichier HOPAYRA
- l'envoi de la Déclaration Sociale Nominative (DSN)
- le calcul, le cas échéant des rappels de traitement
- la mise à disposition dans un espace numérisé sécurisé des bulletins de salaire, indemnités et états des charges

Les conditions financières de cette prestation sont les suivantes :

- création d'un fichier agent ou élu : 15 euros
- émission d'un bulletin de salaire : 12 euros
- le règlement de la prestation s'effectue au trimestre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par, 14 voix POUR décide :

- d'adhérer à la Convention d'utilisation du service « Prestation Paies à façon »
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'utilisation du service « Prestation Paies à façon » et tout acte en découlant

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

### 2023/015-Fonds de Mobilités Actives

Rapporteur : M. Xavier MADELAINE

Monsieur le maire présente aux membres du conseil le Fonds de Mobilité Actives et plus particulièrement le 6<sup>ème</sup> appel à projets concernant les aménagements cyclables. Cet appel à projet permet de recevoir un soutien financier pour des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur.

Deux catégories de projets sont éligibles :

- les projets de type « discontinuité » ouvrages d'art et points noirs de la sécurité routière
- les projets de type « itinéraire sécurisé »

Les projets présentés devront avoir fait l'objet d'études préliminaires et ils devront être mis en service dans un délai maximal de 48 mois après l'annonce des lauréats. Les projets doivent faire l'objet d'un diagnostic territorial illustré et détaillé des lieux concernés.

Monsieur le maire précise que le budget alloué à l'ensemble de cet appel à projet est de 100 millions d'euros. L'aide demandée par projet ne pourra être inférieure à 100 000 euros (20% du projet restant à la charge du maître d'ouvrage).

La date limite de dépôt est fixée au 21 avril 2023 sur une plateforme dédiée avec une annonce des lauréats en septembre 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR décide :

- d'inscrire la collectivité pour l'appel à projet de ce fonds de mobilités actives
- d'autoriser Monsieur le maire à engagées toutes les démarches correspondantes pour mener à bien cette demande

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

### **2023/016-Festival de cirque 2023-Tarif supplémentaire mécénat**

Rapporteur : Mme Pauline MADELAINE

Madame Pauline MADELAINE rappelle que le festival de cirque se déroulera du 15 au 22 mai 2023. Elle rappelle aux membres du conseil municipal que lors du conseil municipal du 06 février 2023 une délibération n°2023/007 a été prise approuvant les tarifs de mécénat pour le festival de cirque à hauteur de 1000 euros, 1500 euros et 2000 euros.

Il est nécessaire de fixer un tarif supplémentaire de mécénat à hauteur de 500 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix POUR :

- d'approuver le montant suivant : 500 euros de tarif mécénat
- que ces recettes seront intégrées au sein de la régie communale

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

### **2023/017-Festival de cirque 2023-Autorisation de signature des contrats**

Rapporteur : Mme Pauline MADELAINE

Trois compagnies ont été retenues pour réaliser le Festival de cirque 2023 :

- la compagnie Max et Maurice « De A à Zèbre » : montant du contrat 14 926,14 euros
- la compagnie « Scuik » : montant du contrat 2 556,00 euros
- la compagnie « One Shot » : montant du contrat 5 218,00 euros

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le maire à signer les contrats correspondants dont les montants ont été inscrits au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix POUR, décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer les contrats avec les compagnies Max et Maurice, « Scuik », et « One Shot » suivants les montants ci-dessus.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

### **2023/018- SDEC-protocole de jouissance pour l'installation d'un câble souterrain**

Rapporteur : M. Régis FOLTÈTE

Monsieur FOLTÈTE Régis présente aux membres du conseil la demande reçue de Maître Laurence Lemaitre, notaire à Caen, qui sollicite l'établissement par la commune d'une délibération permettant la mise en forme d'un acte authentique pour consentir au SDEC ENERGIE un droit réel de jouissance spéciale afin d'installer un câble électrique souterrain. (entre la rue des Champs saint Martin et la rue Mésaise)

Il est demandé aux membres du conseil d'accorder ce droit de jouissance au SDEC Energie et d'autoriser Monsieur le maire à signer le projet d'acte en la forme authentique matérialisant cette autorisation

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, les membres du conseil municipal décident :

- de consentir au SDEC Energie un droit réel de jouissance spéciale afin d'installer un câble souterrain
- d'autoriser Monsieur le maire à signé l'acte correspondant et tout documents y afférents

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

### **2023/019-Commerce ambulant-demande d'emplacement**

Rapporteur : M. Xavier MADELAINÉ, Maire.

Monsieur le maire présente aux membres du conseil la demande de Monsieur Mickael BUTEAU concernant un commerce ambulant de fruits et légumes. Il demande l'autorisation d'exercer son activité sur la commune le lundi de 9h à 19h.

Le droit de place applicable aux commerçants ambulants est défini dans la délibération n°2019/045 qui fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 70 euros par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, accorde à Monsieur Mickael BUTEAU la possibilité de stationner et d'installer son commerce tous les lundis de 9h à 19h sur la commune.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

### **2023/020-Communauté de communes NCPA-Adhésion au groupement de commandes « Assurances »**

Rapporteur : Mme Isabelle LIÉGARD

Madame Isabelle LIEGARD informe les membres du conseil de la proposition émise par la Communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge pour adhérer à un groupement de commandes d'assurances celui actuellement en place prenant fin le 31/12/2023.

Celui-ci couvrirait les risques suivants :

- responsabilité civile
- dommages aux biens
- Véhicules
- Assurances statutaire du personnel
- protection juridique

Ce nouveau marché prendrait effet le 01/01/2024.

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur l'adhésion à ce groupement de commandes « Assurances », d'approuver la convention constitutive de ce dernier et le cas échéant d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de groupement de commande avec la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la commission d'appel d'offres de ce groupement.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, les membres du conseil décident :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes « Assurances » exposé ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de groupement de commandes

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

-de désigner comme représentants à la commission d'appel d'offres de ce groupement les deux personnes suivantes membres de la commission d'appel d'offres de la commune :

- Mme Isabelle LIEGARD: titulaire
- Mme CATHERINE BUSNEL : suppléante

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14	14	0	0

### **2023/021-Convention d'entretien des routes RD 37B RD 236**

Rapporteur : M. Xavier MADELAINE

Cette délibération est retirée des points à l'ordre du jour dans l'attente d'informations complémentaires

#### **Questions diverses** :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58